

Motion de la commune de Lourdes

Le Conseil municipal de la commune de LOURDES

réuni le 10 novembre 2022

Le Conseil municipal de LOURDES tient à remercier l'État pour le filet de sécurité impulsé par le gouvernement et voté par l'Assemblée nationale.

Ce dispositif couvre, en effet, le surcoût d'énergie et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires au profit des collectivités territoriales les plus fragiles.

Le Conseil municipal de LOURDES tient aussi à exprimer sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, la concrétisation du Plan avenir Lourdes, et le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population et des visiteurs.

Concernant la crise énergétique, la Commune de LOURDES soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département des HAUTES-PYRÉNÉES.